



NXT ENERGY SOLUTIONS ANNONCE UN PLACEMENT DE DROITS

CALGARY (ALBERTA), le 31 octobre 2022 - NXT Energy Solutions Inc. (« NXT » ou « Société ») (TSX : SFD; OTCQB : NSFDF) annonce qu'elle offrira des droits (« placement ») aux porteurs de ses actions ordinaires inscrits à la fermeture des bureaux le 7 novembre 2022 (« date de clôture des registres »), qui expireront le 30 novembre 2022 (« date d'expiration »). Le placement aura lieu dans toutes les provinces du Canada, dans chaque État des États-Unis, sauf en Arizona, en Arkansas, en Californie, au Minnesota, en Ohio, en Utah et au Wisconsin, ainsi que dans tous les territoires à l'extérieur du Canada et des États-Unis où la Société est autorisée à faire un tel placement. Dans certains États, comme la Californie, les droits transférables (terme défini ci-après) peuvent uniquement être exercés par les actionnaires à qui des sollicitations peuvent être envoyées sans inscription en vertu des dispenses prévues dans les lois sur les valeurs mobilières de l'État pertinent. Certains membres de la haute direction et administrateurs de NXT qui ont l'intention de participer au placement.

Les actionnaires inscrits le 7 novembre 2022 recevront un droit (« droit ») pour chaque action ordinaire détenue. Chaque tranche de 2,95 droits conférera au porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société (« action ordinaire ») au prix de 0,18 \$ par action ordinaire. L'exercice des droits et l'achat des actions ordinaires doivent être réalisés d'ici 16 h 30 (heure de Calgary) à la date d'expiration.

Les actionnaires qui exercent intégralement leurs droits ont le droit de souscrire au prorata des actions ordinaires additionnelles, si elles sont disponibles, qui n'ont pas été souscrites initialement au plus tard à la date d'expiration. Un placement entièrement souscrit donnera lieu à un produit brut d'environ 4,0 M\$.

Le produit tiré du placement de droits sera utilisé pour payer les frais généraux et administratifs, qui comprennent les activités de développement des affaires et de marketing nécessaires pour transformer le portefeuille existant de possibilités en contrats fermes.

Il n'y a pas d'engagement minimal requis ni aucune convention de souscription garantie.

Il est prévu que les actions ordinaires de la Société commenceront à être négociées ex-droits à la TSX à l'ouverture des bureaux le 4 novembre 2022, ce qui signifie que les actions ordinaires achetées à compter de cette date ne donneront pas le droit de recevoir les droits aux termes de ce placement. À ce moment, les droits devraient être inscrits aux fins de négociation à la TSX « lorsqu'émis » et seront par la suite négociés sous le symbole « SFD.RT ». Il est prévu que la négociation des droits se poursuive jusqu'à 12 h (midi) HE (heure de Toronto) à la date d'expiration. Un avis de placement de droits ainsi que des instructions relatives aux droits du SID seront envoyés par la poste aux actionnaires admissibles vers le 9 novembre 2022. Les actionnaires inscrits admissibles qui désirent exercer leurs droits doivent faire parvenir les instructions relatives aux droits remplies, accompagnées des fonds applicables, à Services aux investisseurs Computershare Inc. d'ici la date d'expiration.

Les actionnaires admissibles qui sont propriétaires de leurs actions par l'entremise d'un intermédiaire, comme une banque, une société de fiducie ou un courtier en valeurs, recevront les documents et les instructions de la part de leur intermédiaire.

Un exemplaire de la notice d'offre de droits datée du 31 octobre 2022 peut être obtenu dans le profil de NXT sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com, sur le site Web de la Société à l'adresse

www.nxtenergy.com, auprès du représentant de votre courtier ou en communiquant avec le chef des finances par téléphone au 403-206-0805 ou par courriel à l'adresse nxt_info@nxtenergy.com.

La Société inscrit également l'offre et la vente des actions devant être émises à l'exercice des droits aux termes d'une déclaration d'inscription sur formulaire F-7 en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée. Les actionnaires aux États-Unis devraient également examiner la déclaration d'inscription sur formulaire F-7 de la Société qui sera déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et pourra être consultée, une fois déposée, à l'adresse www.sec.gov.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter les titres de la Société. Aucune offre ou vente de ces titres ne sera faite dans un territoire où une telle offre, une telle sollicitation ou une telle vente serait illicite avant que ces titres ne soient inscrits ou visés en vertu des lois d'un tel territoire.

À propos de NXT Energy Solutions Inc.

NXT Energy Solutions Inc. est une société technologique établie à Calgary dont le système de levé exclusif SFD® utilise des capteurs quantiques pour détecter les perturbations du champ gravitationnel dans une méthode de levé aéroporté, qui peut être employée tant sur terre qu'en mer afin de repérer à distance les pièges et les réservoirs présentant un potentiel d'exploration géothermique et des hydrocarbures. Le système de levé SFD® permet à nos clients de concentrer leurs décisions en matière d'exploration visant les engagements liés aux terrains, les dépenses d'acquisition de données et la priorisation des zones productives possibles sur les régions présentant le plus grand potentiel. Le système SFD®, marque déposée de NXT Energy Solutions Inc., est respectueux de l'environnement et ne subit pas les contraintes qu'imposent les questions de sécurité sur le terrain ou les terrains accidentés. NXT Energy Solutions Inc. offre à ses clients une méthode efficace et fiable réduisant les délais, les coûts et les risques liés à l'exploration.

Coordonnées des personnes-ressources

Pour les demandes de renseignements des investisseurs et des médias, veuillez communiquer avec :

Eugene Woychyshyn
Vice-président, Finances et chef des finances
302, 3320 – 17th AVE SW
Calgary (Alberta) T3E 0B4
+1 403 206 0805
nxt_info@nxtenergy.com
www.nxtenergy.com

George Liszicasz
Président et chef de la direction
302, 3320 – 17th AVE SW
Calgary (Alberta) T3E 0B4
+1 403 206 0800
nxt_info@nxtenergy.com
www.nxtenergy.com

Énoncés prospectifs

Certains renseignements fournis dans le présent communiqué de presse peuvent constituer de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective comprend habituellement des déclarations contenant des expressions comme « prévoir », « croire », « estimer », « s'attendre à », « planifier », « programmer », « avoir l'intention de », « proposer » ou des expressions similaires suggérant des résultats ou des événements futurs. L'information prospective qui figure dans le présent communiqué comprend, notamment, de l'information sur ce qui suit : les détails du placement de droits et les fonds devant être recueillis dans le cadre de celui-ci, les sources additionnelles de financement dont la Société a besoin, l'emploi des fonds recueillis aux termes du placement de droits, l'intention des initiés d'exercer leurs droits, y compris la participation de notre chef

de la direction, et le marché de négociation prévu qui pourrait ou non se concrétiser. Bien que la Société estime que les attentes et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés prospectifs soient raisonnables, il ne faut pas accorder une confiance induite aux énoncés prospectifs, car la Société ne peut donner aucune garantie quant à leur exactitude. Étant donné que les énoncés prospectifs traitent d'événements et de conditions futurs, de par leur nature particulière, ils comportent des risques et des incertitudes. Les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux actuellement prévus en raison de plusieurs facteurs et risques. Les facteurs de risques auxquels la Société et le placement de droits sont exposés sont décrits dans la notice de placement de droits devant être déposée sur www.sedar.com et dans le cadre de la déclaration d'inscription sur formulaire F-7 devant être déposée auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis sur www.sec.gov. D'autres facteurs de risque auxquels la Société est exposée sont décrits dans sa dernière notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et son rapport de gestion pour les périodes de trois et six mois closes le 30 juin 2022, qui ont été déposés de manière électronique sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») à l'adresse www.sedar.com. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont formulés en date des présentes et, sauf comme il peut être requis en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société ne s'engage pas à mettre à jour publiquement ou à réviser des énoncés prospectifs figurant dans les présentes ou autrement, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou autrement.